

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00572

Numéro SIREN : 809 212 137

Nom ou dénomination : @ANDRE ELECTRICITE

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2022 sous le numéro de dépôt 18057

@ANDRE ELECTRICITE
SAS au capital de 500.00 €
Société en liquidation et radiation
Siège social 33 Allée de la Granette 13600 Ceyreste
RCS Marseille 809 212 137
Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2020

RAPPORT DU LIQUIDATEUR
ET COMPTES DEFINITIFS DE LIQUIDATION
à l'assemblée générale extraordinaire
en date du 31 Décembre 2020

Monsieur VIOLA André

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **21 Décembre 2020** j'ai prononcé la dissolution anticipée de sa société et me suis nommé liquidateur,

A ce titre j'ai accompli cette mission et à ce jour compte tenu de l'interruption de l'activité commerciale depuis plusieurs mois, l'ensemble de l'Actif de la société a été réalisé et le passif dû aux tiers a été réglé, par la société ou par moi-même.

Dans ces conditions, toutes les opérations de liquidation étant terminées, ma mission de liquidateur se trouve donc arrivée à son terme. Je décide donc de prononcer la clôture de la liquidation sur la base du bilan qui est soumis à votre approbation et qui est annexé au présent rapport.

Le Liquidateur :
Monsieur VIOLA André



BILAN DE CLOTURE AU 31 Décembre 2020

ACTIF		PASSIF	
Banque	0	Capital Social RAN	500 (4539)
		Résultat	(988)
		Compte courant	4427
		Charges à Payer	600
TOTAL	0	TOTAL	0

Certifiés conformes par le Liquidateur :
Monsieur VIOLA ANDRE



@ANDRE ELECTRICITE
SAS au capital de 500.00 €
Société en liquidation et radiation
Siège social 33 Allée de la Granette 13600 Ceyreste
RCS Marseille 809 212 137
Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2020

CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération du 31 Décembre 2020, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur a approuvé les comptes de la liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de MARSEILLE.

Le Liquidateur.
Monsieur VIOLA André



@ANDRE ELECTRICITE
SAS au capital de 500.00 €
Société en liquidation et radiation
Siège social 33 Allée de la Granette 13600 Ceyreste
RCS Marseille 809 212 137
Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2020

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
en date du 31 Décembre 2020

statuant sur :

- la clôture des opérations de liquidation.

L'an deux mille vingt
et le trente et un Décembre, à 11 heures,

Le 15 Décembre 2020 à 14h00 (Vingt-un décembre deux mille vingt à quatorze heures) Les associés de la société @ANDRE ELECTRICITE SAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro **809 212 137** au capital de 500.00€ divisé en 10 actions de 50 € chacune se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société sur convocation du Président, Mr Viola et le liquidateur de ladite société.

Sont présents :

André VIOLA demeurant :

33 Allée de la Granette 13600 CEYRESTE propriétaire de 9 Actions,

Lois VIOLA demeurant :

33 Allée de la Granette 13600 CEYRESTE propriétaire de 1 Action,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- Examen et approbation des comptes arrêtés au 31 Décembre 2020
- Constatation de la clôture de la liquidation
- Quitus du liquidateur

PREMIERE DECISION

Les associés ont pris connaissance des comptes de liquidation arrêtés au 31 Décembre 2020 et approuvent l'ensemble des comptes et des opérations.

Les associés constatent que la totalité de l'Actif a été réalisé et qu'il ne reste plus rien au passif.

Par ailleurs, ils constatent aussi l'impossibilité qu'il y a de poursuivre plus avant la liquidation et en vue d'éviter à la société l'émission d'autres impositions, décident de clore la liquidation à la date du 31 Décembre 2020. LA SOCIETE N'AYANT PLUS AUCUN ACTIF.

DEUXIEME DECISION

En conséquence, les associés constatent que la personnalité morale de la Société cesse à compter de ce même jour : **le 31 Décembre 2020**

TROISIEME DECISION

Monsieur VIOLA André liquidateur, accomplira toutes les formalités et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes les formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de MARSEILLE.

Monsieur VIOLA Lois et Monsieur VIOLA André donnent quitus au liquidateur et le décharge de son mandat

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur VIOLA ANDRE
Liquidateur

